



Ensemble Scolaire
■ Saint-Louis
■ Sainte-Marie

ENSEIGNEMENT PRIVE CATHOLIQUE
Sous Contrat d'Association
ENSEMBLE SCOLAIRE SAINT LOUIS – SAINTE MARIE

13180 GIGNAC – 13700 MARIGNANE

Téléphone – 04.42.31.73.00 – 04.42.88.89.90

www.stlouis-stemarie.com

PARTICIPATIONS FINANCIERES DES FAMILLES POUR L'ANNEE 2019/2020

PARTICIPATIONS OBLIGATOIRES

I – Contribution des familles

1) Contribution scolaire annuelle 200.00 Euros

Cette cotisation couvre l'ensemble des cotisations et frais administratifs annuels engagés par l'Etablissement pour chaque élève, cotisations aux différents services diocésains, régionaux ou nationaux de l'Enseignement Catholique, cotisation URSSAF des élèves, assurance individuelle accident, cotisation orientation scolaire, carnet de correspondance, frais de correspondance, redevance de reprographie.

2) Contribution scolaire mensuelle (sur 10 mois)

Maternelle	95.00 €
Ecole	84.00 €
Collège	98.00 €
Lycée	108.00 €
BTS	180.00 €

Dans cette cotisation mensuelle sont compris :

- Le prêt des livres pour l'école, le collège, le lycée (Papier ou le numérique selon le niveau),
- Les activités sportives spécifiques et les transports y afférant pour les élèves du collège et du lycée,
- La journée d'intégration de début d'année,

Mais aussi et surtout, la maintenance et l'investissement immobilier, les activités liées au caractère Propre du Projet éducatif de l'Enseignement Catholique.

Enfin, notre établissement est désormais 100% numérique de la 6^{ème} à la Terminale, avec une tablette par élève, et du CP au CM2 par chariots collectifs. La contribution familiale, inclut désormais, la totalité du service numérique : prêt d'une tablette, livres numériques, accès internet haut débit, infrastructure informatique et numérique, personnel informatique etc... »

II – Frais de dossier d'inscription pour les nouveaux élèves 50.00 €

PARTICIPATIONS EVENTUELLES

I – APEL (Association des Parents d'élèves de l'Enseignement Libre) qui inclus l'adhésion annuelle à l'association et l'abonnement au magazine Famille et Education. 25.00 € par famille

II – Cantine (sur 10 mois)

Prix mensuel (4 jours/semaine) **85.00 € (ou 82.2€*)**

Carte magnétique prépayée pour 10 repas **70,00 €**

**Réduction possible uniquement pour les collégiens à partir de Janvier, si le soutien du Département 13 se confirme. (En projet, 28 € annuel de réduction par élève demi-pensionnaire).*

Changement de régime : Demi-pension

A demander par écrit au Chef d'Etablissement, 1 mois avant la fin du trimestre.

Toute demande hors délai ne pourra être honorée.

Il est établi pour l'année scolaire, 3 demandes de règlement :

- La première porte sur les mois de septembre – octobre – novembre et décembre, ainsi que sur la contribution scolaire annuelle,
- La deuxième porte sur les mois de janvier – février et mars,
- La troisième porte sur les mois d'avril – mai et juin.

Les règlements doivent nous parvenir dans les 10 jours suivant l'envoi des demandes.

La Direction de l'Etablissement peut autoriser, sur demande écrite de la famille, des facilités de règlement.

Enfin, un fonds de solidarité permet de venir en aide aux familles.